



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 1^{er} Février 2019 à 20 heures 30 minutes

ORDRE DU JOUR :

- LOCAUX ÉCOLE
- COMPTABILITÉ
- PREPARATION DU BUDGET
- TRAVAUX
- BAIL DE CHASSE
- EPCI
- SUBVENTIONS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf excusés :

- M. BRAND Aimé, donne pouvoir à M. ANTOINE Alexis
- M. BICHET Cyril,
- M. FAYS Didier.

Monsieur LÉONARD Etienne est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2018 est lu et adopté.

LOCAUX ÉCOLE :

Le Conseil Municipal accueille Mmes DESGEORGES Anouk, DOUTEY Claire et LALLEMENT Alexia, membres de l'association l'Effet Mouche – l'école des possibles, venues exposer à l'Assemblée le projet de leur association d'offrir la possibilité d'une scolarisation alternative à celle de l'Éducation Nationale, offrant aux parents qui le souhaitent l'accueil de leurs enfants dans une structure ouverte favorisant le plein épanouissement d'un enseignement abordant les différents aspects de la vie sociale.

L'association, qui est actuellement en recherche de locaux pour accueillir le projet sollicite l'Assemblée pour louer les locaux de l'école d'Uruffe.

Le Conseil Municipal prend acte de l'information et de la demande. Le Maire précise qu'il n'est pas dans l'ordre du jour de se prononcer immédiatement.

Les représentants sollicités pour exprimer quel délai de réponse ils espèrent, souhaitent qu'une décision pour fin février, début mars puisse leur permettre de continuer les démarches administratives, notamment auprès de l'Education Nationale qui doit superviser et suivre le cursus d'enseignement des élèves.

Sur les questions pragmatiques du coût de la location et des frais de gestion inhérents au projet, les délégués de l'association précisent que le fonctionnement est à leur entière charge et souhaitent (espèrent) un loyer modeste d'environ 150 € par mois afin de démarrer plus sereinement.

La réflexion reste ouverte, la décision sera prise lors d'un prochain conseil et après d'autres échanges nécessaires lors de réunions de travail.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 30/01/2019, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 103.930,69 €.

M. le Maire informe le Conseil que les factures reçues non mandatées s'élèvent à 34.013,21 €, soit un solde positif réel de 69.917,48 € sur le compte.

2- Balances 2018 :

Le Maire informe l'Assemblée que les comptes communaux 2018 des budgets Commune et Eau et assainissement sont conformes aux balances de la Perception.

3- Avance de frais par la secrétaire :

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'hébergeur du site internet de la Commune (Online.net) ne permet plus aux collectivités de régler par mandat administratifs, seul moyen de paiement légal. L'abonnement arrivant à échéance le 7 janvier 2019, il a été nécessaire de le renouveler. Cette opération a été réalisée en ligne et le paiement d'un montant de 28,66 € TTC a été effectué avec la carte bancaire personnelle de la secrétaire de Mairie, Melle LAMOTTE Laura.

Un autre hébergeur sera choisi dans l'année afin de pouvoir régulariser cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais avancés par Melle LAMOTTE Laura d'une valeur de 28,66 €.

- Dans le même domaine, Melle LAMOTTE Laura a avancé les frais d'achat d'une tarière thermique sur le site Mano Mano (199,00 € au lieu de 450,00 €) car ce site internet ne permet pas encore aux professionnels de payer par mandat administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser le remboursement des frais avancés par Melle LAMOTTE Laura d'une valeur de 199,00 €.

4- Remboursement trop versé CNAS :

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 71,75 € de la part du CNAS (Comité National d'Action Sociale), montant qui correspond à la somme trop versée sur la cotisation 2018.
Pouvoir est donné au Maire pour établir le titre de recette correspondant.

PRÉPARATION DU BUDGET :

M. le Maire présente au Conseil Municipal un état des dépenses déjà engagées en 2018 ainsi que l'état des investissements évoqués depuis quelques séances et dont certains sont rémanents depuis plusieurs années.

L'Assemblée doit réfléchir aux possibilités d'investissements pour l'année 2019 ainsi qu'aux financements nécessaires à ces dépenses d'investissement.

TRAVAUX :

- Des devis ont été demandés au CAT d'Allamps et à l'entreprise SW Environnement pour effectuer nettoyage du ruisseau deux fois par an.

- Renforcement des bordures de ruisseau :
Considérant les différentes délibérations concernant la réfection des bordures de ruisseau, le Conseil Municipal décide de pérenniser l'aide financière à ces travaux en accordant au réalisateur de ce renforcement une participation sur les matériaux utilisés pour la réfection.

Dans le cas d'une intervention par entreprise, l'aide sera étudiée en conseil des adjoints sur proposition de facturation de l'entreprise d'exécution.

L'Assemblée donne pouvoir au Maire pour un financement ne dépassant pas 500 €.

M. POTIER Gervais sera bénéficiaire de cette procédure concernant le renforcement du mur du ruisseau du côté de sa propriété.

- Le Conseil Municipal décide de créer un nouveau branchement d'eau sur le parc de M. ALLIOT, rue du chapitre, l'ancien devant servir à l'alimentation de l'habitation qui doit être réalisée sur la parcelle vendue à fin d'urbanisation.
- M. le Maire informe le conseil du courrier de M. et Mme DELACOUR Alexandre, membres de l'association Robin des Toits mettant en garde le Conseil contre les risques inhérents aux antennes de téléphonie mobile. M. le Maire a pris contact avec Free pour s'assurer du respect de la santé des habitants (ces courriers seront publiés en bulletin municipal).

BAIL DE CHASSE :

M. le Maire présente la proposition de l'association de chasse De la Deuille en Meine représentée par M. LACOUR Philippe pour la location du bois d'Uruffe (association créée par les chasseurs détenteur de l'actuel bail).

L'association propose par courrier du 16/01/2019 le même coût de location pratiqué sur l'ensemble du Massif de Meine soit 15 € l'hectare avec un lissage du prix de l'hectare (2019-2020 : 14 € ; à partir de 2020-2021 : 15€).

M. SIMONIN Stanislas, tout en précisant sa remarque hors sujet du débat, déplore les dégâts dans les cultures en fustigeant l'agrainage trop conséquent et un plan de chasse trop léger, conclue en disant qu'il y mettra bon ordre le cas échéant !... s'il devait encore subir les préjudices causés par ces lacunes...

Après 30 ans de fonctionnement convivial tant avec les chasseurs que les adjudicataires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la location à l'association De la Deuille en Meine et donne pouvoir au Maire pour gérer ce dossier et signer les actes nécessaires au bail.

EPCI :

M. le Maire informe l'Assemblée qu'une nouvelle aide a été votée par la commission habitat concernant le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans.

De plus amples informations devant nous être communiquées par l'EPCI de Colombey-les-Belles, le Conseil délibérera lors de la prochaine réunion.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les services de l'État, les sénateurs et députés, ainsi que Pays Terre de Lorraine pour l'octroi de subventions

concernant les travaux de changement de la porte d'entrée de la Mairie afin de se conformer à la réglementation de mise en accessibilité au public et de réaliser des économies d'énergie (étanchéité de la porte).

Le montant de ces travaux s'élève à 6.615,79 € HT (soit 7.938,95 € TTC).
Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les services de l'État, les sénateurs et députés, ainsi que la Fondation du Patrimoine pour l'octroi de subventions concernant les travaux de réfection de la charpente et de la couverture du clocher de l'Eglise ainsi que le changement du paratonnerre.

Le montant de ces travaux s'élève à 74.104,25 € HT (soit 88.925,10 € TTC).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les services de l'État, les sénateurs et députés, Pays Terre de Lorraine ainsi que le SDE54 pour l'octroi de subventions concernant les travaux de remplacement de l'éclairage public à Mercure par des Leds pour économie d'énergie.

Le montant de ces travaux s'élève à 34.746,00 € HT (soit 41.942,40 € TTC).

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes relatifs à ce projet.

Ces demandes de subventions, sans automaticité d'octroi, représentent entre 20 et 40 % de recettes, ce qui laisse aux élus la responsabilité de trouver les finances des 60 à 80 % restant de ces investissements...

- L'école primaire de Rigny-la-Salle sollicite une subvention pour la participation des élèves de CM1 et CM2 à une classe de neige au Grand Bornand du 25 au 29 Mars 2019.

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 1.000 € et donne pouvoir au Maire pour traiter ce dossier.

- L'Assemblée accorde les subventions suivantes :

- Entente Sud 54 : 100 €
- Amicale Don du Sang : 75 €
- Association Familles Rurales CIEL pour l'aide aux déplacements effectuée par Mobilité Solidaire pour l'année 2019 : 50 €.
- Amicale des Sapeurs-Pompiers d'URUFFE au titre de l'année 2018 : 1.200,00 €.
- M. Nedelec du Comité Départemental d'Organisation du Concours National du prix de la Résistance et de la Déportation nous sollicite pour l'octroi d'une récompense à offrir lors de ce concours. Le Conseil Municipal décide d'accorder un bon d'achat pour des livres afin de féliciter les jeunes lauréats qui participent à ce concours.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour régler ces sommes sur le compte 6574 du budget communal.

L'Assemblée n'accède pas à la demande de subvention suivante :

- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques)

INFORMATIONS COMMUNALES :

- Le Conseil Municipal prend connaissance des vœux adressés au Conseil et à la Commune pour l'année 2019.
- Remerciements de la famille MEYER pour le témoignage de la Mairie lors du décès de Gabrielle.
- Remerciements de M. et Mme AUBRY Gilles, Mme MARTIN Danièle et M. OBARA Edmond adressée à la commune, pour le plaisir qu'ils ont eu à venir partager le repas des anciens.
- Remerciements de M. BERNARD Denis, M. BIRKEL Antoine et M. et Mme TISSERANT Jean-Pierre pour le colis des anciens et vœux pour l'année 2019.
- Remerciements de Mme FERRETTE Jeanne et Mme GENTAIRE Brigitte pour l'envoi des bulletins municipaux.
- La Mairie sera mise à disposition pour débattre des thèmes évoqués par le Président dans le cadre du Grand Débat National le Vendredi 8 Février 2019 À 20h00.
- M. le Maire lit au Conseil une lettre anonyme de doléances reçue en Mairie à laquelle il sera exceptionnellement répondu (l'anonymat n'étant par principe que rarement entendu !!...).
- Le Maire informe le Conseil Municipal :
 - Du calendrier des fêtes de l'année 2019 des Sapeurs-Pompiers d'URUFFE (qui sera publié lors d'une prochaine information communale et sur le bulletin municipal).
 - La fête patronale aura lieu le Dimanche 17 Novembre 2019.
 - Le Repas des Anciens est programmé le Dimanche 10 Novembre 2019.
 - De la distribution des parts de menus produits le mercredi 6 Février 2019 à 18h45 en Mairie.
 - Les illuminations de Noël seront retirées le samedi 2 Février 2019.
- M. YUNG Christian informe le Maire que la remorque de M. GRABKOWSKI, routier, a été à plusieurs reprises débâchée et visitée. La Gendarmerie sera avisée et M. le Maire rappelle qu'en ce domaine, toute personne témoin de méfaits peut, doit, alerter cette instance de sécurité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON J.

M. ANTOINE A.

M. FAYS D.

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.